

Programme de Solidarité de l'UCI 2025 - Directives

1. INTRODUCTION

À PROPOS DE L'UNION CYCLISTE INTERNATIONALE (UCI)

Fondée en 1900 à Paris (France), l'Union Cycliste Internationale (UCI) est l'organe directeur mondial du cyclisme. Elle développe et supervise le cyclisme sous toutes ses formes, pour tous : en tant que sport de compétition, activité récréative saine, moyen de transport, et aussi simplement pour le plaisir.

L'UCI gère et promeut les dix disciplines du cyclisme : route, piste, VTT, BMX Racing, BMX Freestyle, cyclo-cross, trial, cyclisme en salle, cyclisme esports et gravel. Cinq de ces disciplines figurent au programme des Jeux Olympiques (route, piste, VTT, BMX Racing et BMX Freestyle), deux aux Jeux Paralympiques (route et piste) et quatre aux Jeux Olympiques de la Jeunesse (route, VTT, BMX Racing et BMX Freestyle).

À PROPOS DU PROGRAMME DE SOLIDARITÉ DE L'UCI

Le développement global et unifié du cyclisme est au cœur de la stratégie de l'UCI, qui est réalisé en soutenant les nations émergentes du cyclisme et en promouvant ce sport afin d'en accroître la popularité dans le monde entier.

En 2018, le Programme de Solidarité de l'UCI a été créé pour aider les Confédérations Continentales et les Fédérations Nationales à développer le cyclisme dans leurs régions et pays respectifs, selon un cadre structuré, durable et progressif.

Afin de mieux cibler les Fédérations Nationales les plus nécessiteuses, une priorisation est faite en utilisant la [Classification des Fédérations Nationales de l'UCI](#). Les Fédérations Nationales sont classées selon leurs besoins : les catégories 1 et 2 incluent les Fédérations les plus économiquement prospères, tandis que les catégories 3 et 4 regroupent les Fédérations avec des activités cyclistes émergentes et ayant le plus besoin de soutien. Sur les 205 membres, 75 % sont classés en catégorie 3 ou 4, et ce sont ces Fédérations Nationales que le Programme de Solidarité de l'UCI soutient.

Aligné avec l'Agenda 2030, le Programme de Solidarité de l'UCI aide les Fédérations Nationales de catégories 3 et 4 en finançant des formations et en fournissant du matériel, entre autres initiatives.

Le Centre Mondial du Cyclisme (CMC) de l'UCI joue un rôle central dans la mise en œuvre de ces initiatives de développement, renforçant ainsi la stratégie de solidarité de l'UCI.

2. QUATRE AXES POUR SOUTENIR LES CONFÉDÉRATIONS CONTINENTALES ET LES FÉDÉRATIONS NATIONALES

Le Programme de Solidarité de l'UCI soutient les Confédérations Continentales et les Fédérations Nationales à travers quatre voies principales : l'Éducation, l'Équipement, le Financement de Projets Spéciaux, et le Développement des Athlètes. Chaque voie fonctionne de manière autonome mais se complète également avec les autres.

Collectivement, ces voies répondent aux objectifs essentiels pour le développement du cyclisme au sein des Confédérations Continentales et des Fédérations Nationales.

Grâce à ces voies, les Confédérations Continentales et les Fédérations Nationales peuvent accéder à des ressources sportives, techniques et financières. Ce soutien aide leurs coureurs et parties prenantes et renforce leur autonomie et indépendance en tant qu'organisations.

2.1 ÉDUCATION

Une éducation appropriée est primordiale pour la croissance de toute Fédération Nationale. La voie de l'Éducation est divisée en trois domaines :

A. Cours de coaching – Programme de Développement des Entraîneurs (PDE)

- Sans une éducation adéquate des entraîneurs, les Fédérations Nationales qui reçoivent un soutien pour le Développement des Athlètes ne pourront pas tirer parti de ce soutien si leurs entraîneurs ne peuvent pas continuer à développer ces athlètes de manière appropriée.

B. Cours de mécanique

- La même logique s'applique aux Fédérations Nationales qui reçoivent des vélos et du matériel. La durée de vie de ces vélos et de ce matériel sera considérablement réduite s'il n'y a pas de mécaniciens qualifiés pour les entretenir.

C. Cours de commissaires

- Organiser des événements de cyclisme sûrs et équitables est essentiel pour le développement des athlètes, des entraîneurs et des mécaniciens. Par conséquent, il est crucial pour une Fédération Nationale de s'assurer qu'elle dispose d'un nombre suffisant de commissaires bien formés pour gérer les événements de manière efficace.

Essentiellement, l'UCI souhaite s'assurer que toute demande provenant des Confédérations Continentales ou des Fédérations Nationales ait une stratégie claire visant à éduquer leur communauté cycliste dans ces domaines.

Pour garantir une bonne assimilation du matériel et des concepts éducatifs, une Fédération Nationale peut demander un projet éducatif par an, qui peut comprendre des cours de coaching, de mécanique ou de commissaire, ou toute combinaison de ces domaines.

De plus, bien que ces opportunités éducatives soient offertes via le Programme de Solidarité de l'UCI, des matériaux et des cours éducatifs gratuits liés au Programme d'Intégrité du Cyclisme de l'UCI peuvent être trouvés dans l'Annexe A de ce document de directives.

A. Cours d'Entraîneurs

Description	Spécificités	Arrangements locaux et financement
<p>Programme de Développement des Entraîneurs de l'UCI Niveau 1 (en ligne) :</p> <p>Qualification d'entrée pour les entraîneurs, qui se concentre sur les bases du coaching. Les connaissances acquises lors de ce cours sont fondamentales pour garantir que l'encadrement est approprié pour les coureurs et pour chaque discipline du cyclisme. Les entraîneurs apprendront les principes fondamentaux de la technique, qui sont cohérents dans toutes les activités cyclistes, ainsi que comment dispenser des séances d'entraînement efficaces.</p>	<p>Nombre de participants: 20</p> <p>Durée: 30 jours</p> <p>Une connexion Internet stable est essentielle pour une expérience de cours fluide.</p>	<p>La Fédération Nationale / Confédération Continentale est responsable des arrangements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fournir les informations correctes sur les candidats au CMC UCI pendant la période de candidature. <p>Le CMC UCI est responsable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivre l'avancement des candidats dans le cours.
<p>Programme de Développement des Entraîneurs de l'UCI Niveau 2 (en personne) :</p> <p>Niveau suivant dans le développement d'un entraîneur, ce cours se concentre sur les éléments nécessaires pour aider un coureur lors de l'entraînement pour des performances plus avancées. Les entraîneurs seront dotés des compétences et des connaissances requises pour faire progresser les coureurs dans une discipline cycliste spécifique.</p> <p>Le cours se déroule à un endroit choisi par la Fédération Nationale du candidat, qui est adapté à sa mise en œuvre.</p>	<p>Nombre de participants: min. 10 max. 15</p> <p>Durée : 5 jours</p> <p>Temps de préparation : min. 2 mois à l'avance</p> <p>Prérequis : réussite du Cours de Coaching Niveau 1 de l'UCI</p>	<p>La Fédération Nationale / Confédération Continentale est responsable des arrangements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fournir les informations correctes sur les candidats au CMC UCI pendant la période de candidature. Hébergement, logement et repas des participants (si nécessaire) et de l'expert du CMC UCI. Transport des participants et de l'expert du CMC UCI tout au long du cours de formation. Interprète pour la traduction (si besoin). 1 salle de réunion avec projecteur ou écran ainsi qu'une connexion Internet. Composante pratique pour la formation ; un lieu adapté pour la discipline cycliste pré-sélectionnée. <p>Le CMC UCI est responsable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivre l'avancement des candidats dans le cours. Contenus du cours de coaching. Expert du CMC UCI pour dispenser le cours. Le coût du tarif journalier et du déplacement de l'expert de l'UCI fait partie de l'allocation budgétaire de solidarité.

<p>Programme de Développement des Entraîneurs de l'UCI Niveau 3 (en personne) :</p> <p>Le niveau 3 s'adresse aux entraîneurs expérimentés qui travailleront soit avec leur équipe nationale, soit avec des coureurs de niveau national et international.</p> <p>Ce cours peut avoir lieu au CMC UCI ou dans l'un des Satellites du CMC.</p>	<p>Durée: 25 jours</p> <p>Prérequis : réussite du Cours de Coaching Niveau 2 de l'UCI</p> <p>Maximum 1 candidat par FN peut être soutenu par la Solidarité de l'UCI</p>	<p>La Fédération Nationale est responsable des arrangements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir les informations correctes sur le candidat au CMC UCI pendant la période de candidature. • Billet d'avion. • Prise de rendez-vous à l'ambassade pour le visa (le cas échéant). <p>Le CMC UCI est responsable des arrangements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hébergement. • Repas. • Invitation pour la demande de visa.
--	--	---

B. Cours de Mécaniciens

Description	Spécificités	Arrangements locaux et financement ¹
<p>Cours de Mécaniciens Niveau 1 de l'UCI (en ligne) :</p> <p>Qualification d'entrée pour les mécaniciens, qui se concentre sur les bases de la mécanique.</p> <p>Les connaissances acquises lors de ce cours sont fondamentales pour garantir que l'entretien des vélos et les réparations sont réussis.</p>	<p>Cours en ligne :</p> <p>Nombre de participants : 20</p> <p>Durée : 30 jours</p> <p>Une connexion Internet stable est essentielle pour une expérience de cours fluide.</p>	<p>La Fédération Nationale est responsable des arrangements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fournir les informations correctes sur les candidats au CMC UCI pendant la période de candidature. <p>Le CMC UCI est responsable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivre l'avancement des candidats dans le cours.
<p>Cours de Mécaniciens Niveau 2 de l'UCI (en personne) :</p> <p>Le niveau 2 peut également se faire en collaboration avec le CMC. Ce cours se déroule au CMC UCI à Aigle, en Suisse, ou dans l'un des Satellites du CMC (sous réserve de disposer de l'équipement nécessaire).</p>	<p>Durée: 2 semaines</p> <p>Prérequis : réussite du Cours de Mécaniciens Niveau 1 de l'UCI</p> <p>Maximum 1 candidat par FN peut être soutenu par la Solidarité de l'UCI</p>	<p>La Fédération Nationale est responsable des arrangements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fournir les informations correctes sur le candidat au CMC UCI pendant la période de candidature Billet d'avion Prise de rendez-vous à l'ambassade pour le visa (le cas échéant) <p>Le CMC UCI est responsable des arrangements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Hébergement Repas Invitation pour la demande de visa

C. Cours de Commissaires

Description	Spécificités	Arrangements locaux et financement ¹
<p>Cours de Commissaire National de Niveau de Base</p> <p>Conformément à l'article 1.1.051 du règlement de l'UCI, le titre de Commissaire National est conféré par la Fédération Nationale compétente pour délivrer sa licence.</p> <p>L'UCI a créé des cours de formation pour soutenir les Fédérations Nationales dans le développement de Commissaires Nationaux dans plusieurs disciplines. Les formats suivants peuvent être proposés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cours d'apprentissage en ligne asynchrones (route, piste, paracyclisme). Plus d'informations disponibles sur : https://ilearn.uci.ch/course/index.php?categoryid=4 - Formation en personne de Commissaires Nationaux en conjonction avec des compétitions internationales. Ce format permet de combiner des formations théoriques et pratiques. 	<p>Nombre de participants : min. 10, max. 20</p> <p>Durée : jusqu'à 30 heures pour le cours en ligne et jusqu'à 3 jours pour le cours en présentiel.</p> <p>Temps de préparation : min. 3 mois à l'avance pour le cours en présentiel. Si le cours est prévu en conjonction avec un événement international, la nomination d'un tuteur UCI doit être planifiée 6 mois à l'avance.</p> <p>Une connexion Internet stable est essentielle pour une expérience de cours en ligne fluide.</p>	<p>La Fédération Nationale est responsable des arrangements suivants pour les formations en présentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hébergement, logement et repas des participants (si nécessaire) et du tuteur commissaire de l'UCI. • Transport des participants et du tuteur de l'UCI tout au long du cours de formation. • Interprète pour la traduction (si nécessaire). • 1 salle fonctionnelle avec projecteur, connexion Internet, tableau noir/blanc, tableaux de conférence. • Composante pratique : Vélo (idéalement préparé pour un contre-la-montre) et gabarit de mesure (nouveau gabarit UCI idéalement). • Optionnel: deuxième tuteur/instructeur. • Fournir les informations correctes sur les candidats au CMC UCI pendant la période de candidature. <p>Contribution du Programme de Solidarité de l'UCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès complet aux formations en ligne. • Frais d'instructeur UCI pour les formations en présentiel.

2.2 ÉQUIPMENT

À travers l'axe Équipement, l'UCI vise à renforcer les Confédérations Continentales et les Fédérations Nationales en leur fournissant les outils nécessaires pour développer efficacement leurs programmes cyclistes. En garantissant une distribution stratégique et un entretien adéquat des équipements, cette initiative soutient la croissance et la durabilité du cyclisme à l'échelle mondiale.

L'axe Équipement du Programme de Solidarité de l'UCI fournit des équipements cyclistes aux Confédérations Continentales et aux Fédérations Nationales par l'intermédiaire du Centre Mondial du Cyclisme (CMC) de l'UCI. Dans ce cadre, chaque Confédération Continentale et Fédération Nationale peut soumettre jusqu'à **deux demandes d'équipement par mandat de quatre ans**. Ces demandes peuvent porter sur des vélos de route, de piste, de VTT (MTB) et de BMX, avec des options pour des vélos de niveau débutant ou élite. De plus, les demandes d'équipement pour le para-cyclisme sont examinées attentivement par l'UCI et le CMC.

Pour assurer une utilisation efficace et des bénéfices à long terme, toutes les demandes d'équipement doivent inclure des objectifs clairs pour l'utilisation de l'équipement, des critères de distribution, de propriété, ainsi qu'un plan pour la contribution à l'héritage de l'équipement fourni. Chaque demande doit s'aligner sur la stratégie globale de développement de la Fédération.

Les Fédérations Nationales peuvent demander un maximum de 10 vélos. En fonction du calibre des vélos demandés (niveau débutant ou élite), la Fédération devra proposer au moins un mécanicien certifié UCI de niveau 1 ou 2, ayant obtenu sa certification dans les cinq dernières années. De plus, pour toute demande d'équipement supplémentaire au cours de la période de quatre ans, un mécanicien différent devra être proposé.

Pour chaque vélo attribué à une Fédération Nationale, un kit de réparation standard est également fourni.

Note : Les articles tels que les dernys, systèmes de chronométrage, rampes de départ, et autres types d'équipements ne sont **pas** éligibles aux demandes de financement.

2.3 PACK DE DÉMARRAGE

Les Fédérations Nationales qui commencent leur parcours de développement auront la possibilité de demander le Programme de Solidarité de l'UCI par le biais d'un forfait de démarrage. Ce forfait de démarrage comprendra des cours de niveau 1 pour les entraîneurs, les mécaniciens et les commissaires, ainsi que de l'équipement d'entrée de gamme.

Comme décrit ci-dessus, la combinaison de la formation et de l'équipement est un facteur clé pour le développement du cyclisme dans une Fédération cycliste émergente.

En combinant formation et équipement, le forfait de démarrage vise à répondre aux besoins de nombreuses Fédérations Nationales qui n'ont actuellement pas suffisamment de personnel qualifié pour donner un coup d'envoi à leurs objectifs de développement cycliste.

Veuillez noter que si une Fédération Nationale a reçu un projet de solidarité pour l'équipement en 2024, cette Fédération peut toujours demander le forfait de démarrage, mais la demande ne sera considérée que pour la partie formation (cours de niveau 1) et non pour la partie équipement.

2.4 FINANCEMENT POUR DES PROJETS SPÉCIAUX

Pour les Confédérations Continentales, le financement sera accordé après évaluation du projet soumis.

Pour les Fédérations Nationales, le financement sera accordé après évaluation du projet soumis et devra couvrir l'un des thèmes suivants : le cyclisme féminin, le cyclisme pour tous, la durabilité, le para-cyclisme ou le développement du système de la Fédération Nationale. Les projets spéciaux pourraient bénéficier d'une contribution du Programme de Solidarité de l'UCI pouvant aller jusqu'à 6 000 EUR.

Un budget détaillé pour le projet spécial devra être fourni dans le cadre de la demande. Le budget détaillé devra inclure la contribution demandée au titre de la solidarité de l'UCI ainsi que toute autre contribution provenant des partenaires du projet.

Cyclisme Féminin

Pour les projets relatifs au développement du cyclisme féminin, le projet soumis devra être élaboré sur la base du [Guide des Bonnes Pratiques de l'UCI sur les Femmes](#) dans le Cyclisme publié sur le site web de l'UCI.

Vélo pour Tous

Pour les projets concernant le cyclisme pour tous, et plus spécifiquement liés à la jeunesse, le projet soumis devra être élaboré sur la [base de la Boîte à Outils des Programmes d'Éducation au Cyclisme pour les Enfants de l'UCI](#) si le souhait est de développer une stratégie permettant aux enfants d'apprendre à rouler en toute sécurité.

La [Boîte à Outils des Événements Annexes du Cyclisme pour Tous de l'UCI pour les Organisateurs d'Événements](#) devra être utilisée comme base pour l'élaboration du projet soumis afin de promouvoir le cyclisme sous toutes ses formes en engageant les spectateurs, les familles et le grand public en tant que participants actifs dans une activité de Cyclisme pour Tous liée à un événement tel qu'un Championnat National de Cyclisme.

Nous encourageons les Fédérations Nationales qui prévoient des projets Cyclisme pour Tous à contacter l'équipe Cyclisme pour Tous de l'UCI (cyclingforall@uci.ch) pour obtenir des conseils et un soutien supplémentaires dans la réalisation de leurs projets.

Durabilité

Suite au lancement de la [stratégie](#) de durabilité de l'UCI en 2021, et à ses objectifs clés visant à réduire l'empreinte carbone du sport du cyclisme tout en promouvant le vélo comme une solution clé pour lutter contre le changement climatique, l'UCI apportera son soutien aux Fédérations Nationales développant leurs propres plans d'action en matière de durabilité. Les [Directives de Durabilité de l'UCI](#) devraient servir de lecture préliminaire avant le développement de stratégies spécifiques, tandis que le nouveau programme de formation sur l'action climatique de l'UCI fournira un soutien supplémentaire à toutes les Fédérations Nationales

cherchant à mettre en œuvre des mesures de durabilité au sein de leur organisation. Nous encourageons les Fédérations à contacter l'UCI (cyclingforall@uci.ch) avant de développer de tels projets.

Paracyclisme

Pour les projets liés au para-cyclisme, les Fédérations Nationales devraient contacter l'UCI (internationalrelations@uci.ch) pour obtenir des conseils et une expertise sur l'élaboration de leur projet.

2.5 DÉVELOPPEMENT DES ATHLÈTES

À travers le réseau des Satellites du Centre Mondial du Cyclisme de l'UCI, les Fédérations Nationales ont la possibilité de demander un financement pour des athlètes sélectionnés afin de participer à des camps d'entraînement dans l'un des lieux de ce réseau.

Dans des cas exceptionnels, si une Fédération Nationale a soutenu un athlète prometteur qu'elle estime pouvoir bénéficier d'un entraînement au sein du système de développement du Centre Mondial du Cyclisme, elle peut demander un soutien financier pour faciliter la participation de son athlète au programme du CMC. Cependant, comme pour toute demande de financement pour un athlète, les entraîneurs du Centre Mondial du Cyclisme de l'UCI évalueront toutes les candidatures afin de s'assurer que les athlètes sont suffisamment préparés pour participer aux initiatives de développement en Suisse ou dans l'un des Satellites de Développement du CMC.

Lors de l'évaluation des demandes de Développement des Athlètes, l'UCI prendra en compte si la Fédération Nationale dispose d'entraîneurs ayant la formation et l'éducation nécessaires pour fournir un soutien optimal à tous les athlètes financés pour assister aux camps d'entraînement des Satellites ou au programme du Centre Mondial du Cyclisme.

Description	Spécificités	Arrangements locaux et financement
<p>Athlètes s'entraînant aux Satellites du CMC de l'UCI</p> <p>Le CMC dispose de cinq satellites à travers le monde (Afrique du Sud, Corée, Japon, Inde, Portugal, Canada, Pérou, Nouvelle-Zélande, Trinité-et-Tobago et Chine). Chacun de ces satellites sélectionne et entraîne des athlètes des Fédérations Nationales qu'il dessert. Ce processus vise le développement à long terme des athlètes, dont certains pourraient être sélectionnés pour un entraînement de haut niveau au CMC de l'UCI en Suisse.</p>	<p>Conditions de participation :</p> <p>Pour bénéficier de cela, les Fédérations Nationales doivent prouver qu'elles ont au moins un entraîneur certifié au niveau 1.</p> <p>Un maximum d'un candidat par FN peut être soutenu par la solidarité de l'UCI.</p>	<p>La Fédération Nationale est responsable des arrangements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir les informations correctes concernant le candidat au CMC UCI pendant la période de candidature • Prendre rendez-vous à l'ambassade pour le visa (si applicable) <p>Le CMC UCI est responsable des arrangements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Billets d'avion • Hébergement • Repas • Invitation pour la demande de visa

3. PROCÉDURE DE CANDIDATURE AU PROGRAMME DE SOLIDARITÉ DE L'UCI

3.1 FORMULAIRES DE CANDIDATURE

Pour les quatre axes, les Confédérations continentales et les Fédérations nationales doivent remplir le formulaire de candidature en ligne du programme de solidarité de l'UCI :

- [Formulaire de candidature en ligne pour les Fédérations nationales](#)
- [Formulaire de candidature en ligne pour les Confédérations continentales](#)

Veuillez-vous assurer que les formulaires sont soigneusement et complètement remplis et que **toutes** les informations demandées sont soumises. Si le formulaire est incomplet, le projet ne pourra pas être soumis pour évaluation et approbation ultérieure. Le programme de développement et/ou la stratégie de la Fédération nationale doivent également être joints à la candidature.

3.2 DATES LIMITES DE CANDIDATURE

La période de candidature au Programme de Solidarité de l'UCI pour des projets à mettre en œuvre en 2025 est la suivante :

- **7 octobre – 8 novembre 2024 pour les Fédérations Nationales**
- **7 octobre – 15 novembre 2024 pour les Confédérations Continentales**

Remarque : Toute candidature soumise après la date limite mentionnée ci-dessus **ne sera pas** prise en considération.

3.3 EXAMEN DES CANDIDATURES ET CALENDRIER

Une fois une candidature reçue, elle sera évaluée par les départements concernés de l'UCI et du Centre Mondial du Cyclisme de l'UCI. Les Confédérations Continentales et les Fédérations Nationales seront contactées directement si des informations supplémentaires ou des clarifications sont nécessaires.

Les projets seront présentés lors de la Conférence des Présidents de l'UCI avant d'être approuvés par le Comité de Gestion de l'UCI. Les projets seront évalués et approuvés par le Comité de Gestion de l'UCI **d'ici la fin février 2025**.

La décision finale du Comité de Gestion de l'UCI sera communiquée aux Confédérations Continentales et aux Fédérations Nationales par le biais d'une lettre officielle d'approbation. Le Département des Relations Internationales de l'UCI travaille en collaboration avec le Centre Mondial du Cyclisme de l'UCI et les services administratifs de l'UCI pour garantir que les projets soient réalisés d'ici le 31 décembre 2025.

3.4 ÉVALUATION DU PROJET

Les Confédérations Continentales et les Fédérations Nationales **sont tenues de fournir** des mises à jour régulières sur la mise en œuvre du projet ainsi que de retourner le formulaire de 'Rapport d'Activité' une fois le projet de solidarité de l'UCI réalisé.

Si ces mises à jour et le formulaire de 'Rapport d'Activité' ne sont pas soumis, l'UCI se réserve le droit de ne pas accepter les candidatures de projet pour les deux périodes suivantes du Programme de Solidarité de l'UCI.

3.5 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Dette

Pour postuler au Programme de Solidarité de l'UCI, la fédération nationale ne doit pas être en défaut de paiement d'une quelconque obligation financière envers l'UCI, le Centre Mondial du Cyclisme de l'UCI ou un tiers auquel une tâche réglementaire de l'UCI a été déléguée (cf. art. 8 des Statuts de l'UCI).

Si des montants restent dus (selon la date d'échéance de la facture) à la date de clôture du dépôt des candidatures, à savoir le 8 novembre 2024, la candidature sera considérée comme irrecevable.

Stratégie de développement

Une stratégie de développement pour une Fédération Nationale est un plan complet décrivant les objectifs, les initiatives et les actions visant à promouvoir la croissance et l'avancement du cyclisme à tous les niveaux au sein d'un pays, englobant des domaines tels que le développement des athlètes, l'éducation, la participation de base et le succès compétitif.

Tout projet de solidarité de l'UCI devra s'inscrire dans le cadre d'une Stratégie de Développement de la Fédération Nationale. Chaque demande de projet de solidarité de l'UCI devra spécifier comment le projet s'intègre dans la Stratégie de Développement de la FN.

Partenariats

Dans le but de réaliser des projets de solidarité de l'UCI plus efficaces, tout projet de financement spécial doit avoir le soutien et l'implication d'une autre entité, à savoir, les gouvernements et/ou les autorités locales, le Comité Olympique National et, si possible, des sponsors ou d'autres partenaires.

Pour que le projet soit soumis à l'approbation du Comité de Direction de l'UCI, une preuve du partenariat sera demandée.

Évaluation

Pour bénéficier du Programme de Solidarité de l'UCI, les Fédérations Nationales doivent fournir un rapport d'évaluation complet à l'UCI pour le projet de solidarité de l'UCI financé pour l'année 2024.

Veuillez contacter le Département des Relations Internationales de l'UCI à solidarity@uci.ch pour toute information complémentaire à ce sujet.

3.6 CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME DE SOLIDARITÉ DE L'UCI

Calendrier de livraison et de mise en œuvre

En fonction de ses paramètres et de sa nature, si le projet est confirmé, il doit être mis en œuvre d'ici le 31 décembre 2025.

Aucune modification des projets approuvés ne sera accordée.

Si un projet est annulé ou modifié dans le mois suivant le début prévu, tous les coûts engagés pour son organisation seront déduits de la contribution approuvée.

Rapport d'activité

Un rapport d'activité complet du projet doit être soumis dans un délai d'un mois après la fin du projet. Ce rapport doit inclure une description complète du projet, sa mise en œuvre, les leçons apprises, son héritage et une conclusion. L'évaluation doit être soutenue par des photos et d'autres éléments notables, tels que des coupures de presse, des activités sur les réseaux sociaux, des études de cas, etc. Si ce rapport d'activité n'est pas reçu, la Fédération nationale ne pourra pas postuler pour la prochaine période du Programme de solidarité de l'UCI.

Veuillez contacter le Département des relations internationales à solidarity@uci.ch pour toute information complémentaire à ce sujet.

4. RESSOURCES UTILES

La [classification et les obligations financières des Fédérations Nationales](#) sont disponibles sur le site web de l'UCI.

Veuillez consulter [le site web de l'UCI](#), car il constitue une excellente source d'informations pour les Confédérations Continentales et les Fédérations Nationales.

5. LISTE DE VÉRIFICATION

Date limite de candidature

- 8 novembre 2024 au plus tard pour les Fédérations Nationales
- 15 novembre 2024 au plus tard pour les Confédérations continentales

Formulaire de candidature

- Postuler uniquement via le formulaire de candidature en ligne du Programme de solidarité de l'UCI, accessible [ici](#).

Documents justificatifs :

- La stratégie de développement de la Fédération nationale.
- Preuve de partenariat.
- Budget détaillé.

ANNEXE A

CYCLING INTEGRITY

En tant qu'organe directeur mondial du cyclisme, l'UCI s'engage à encourager, promouvoir, renforcer et protéger l'intégrité de notre sport, de ses parties prenantes et de ses compétitions.

Les objectifs du programme [Cycling Integrity](#) de l'UCI reposent sur trois piliers : le cyclisme propre, le cyclisme sûr et le cyclisme équitable, chacun d'eux comportant un composant préventif ou de limitation des risques ainsi qu'un composant réactif pour signaler et traiter les problèmes qui surviennent.

L'UCI encourage fortement les Fédérations Nationales à montrer l'exemple sur ces trois piliers.

ANTI-DOPAGE

En tant que signataire du Code mondial anti-dopage, l'UCI prend ses responsabilités en vertu de ce code avec le plus grand sérieux et croit qu'elle ouvre la voie à la protection des athlètes propres.

L'une des responsabilités clés de l'UCI est d'assurer un programme anti-dopage efficace et efficient pour rester à la pointe de la lutte contre le dopage.

Il va sans dire que l'éducation est un élément clé dans la lutte efficace contre le dopage dans le cyclisme, car elle aide les parties prenantes à comprendre les défis et les risques associés au dopage, prévenant ainsi toute situation malheureuse potentielle et maintenant le cyclisme propre.

Dans cet esprit, il est crucial de comprendre que chaque membre de la communauté du cyclisme a un rôle à jouer et que les Fédérations Nationales sont l'un des éléments les plus importants de ce puzzle.

Education

L'UCI encourage fortement les Fédérations Nationales à mettre en œuvre des programmes d'éducation et de prévention pour un sport sans dopage. De tels programmes auront sans aucun doute une influence positive et durable sur les choix faits par tous vos membres, en particulier par les athlètes et leur entourage.

Pour soutenir les Fédérations Nationales dans leurs efforts pour un sport propre, plusieurs outils sont disponibles dans la [section anti-dopage](#) du site Web de l'UCI. Dans cette section, les Fédérations Nationales trouveront des informations générales et des supports éducatifs permettant à leurs membres d'acquérir ou d'améliorer leurs connaissances sur l'anti-dopage.

De plus, l'UCI recommande également à vos membres de se référer à la [plateforme d'éducation et d'apprentissage anti-dopage en ligne \(ADEL\) lancée par l'Agence mondiale anti-dopage \(AMA\)](#), une plateforme qui permet à quiconque d'assimiler les notions de base de l'anti-dopage et d'améliorer ou de renforcer ses capacités en matière d'anti-dopage. Moderne, facile à naviguer et disponible en plusieurs langues, la mission de la plateforme est de répondre aux besoins éducatifs en matière d'anti-dopage de tous les athlètes, entraîneurs, personnels médicaux et, plus généralement, de toutes les parties prenantes.

PROTECTION / PRÉVENTION DU HARCELEMENT ET DES ABUS

Il est essentiel que chaque membre de la famille du cyclisme se sente respecté alors qu'il roule, travaille et se développe dans notre sport. L'UCI s'engage à maintenir le cyclisme sûr pour tous et à fournir un environnement respectueux et équitable, exempt de toutes formes de harcèlement et d'abus.

Procédures de protection

L'UCI encourage fortement les Fédérations Nationales à prendre des mesures pour prévenir et répondre aux préoccupations qui surgissent, en :

- prenant des mesures proactives pour protéger les personnes contre les préjudices ou les abus par des mesures de prévention et de réponse appropriées et en promouvant leur bien-être. Cela signifie tout faire pour identifier et traiter les risques et prévenir tout type de préjudice ou d'abus, tel que des abus physiques, sexuels et/ou émotionnels.
- ayant des systèmes appropriés en place pour traiter et répondre adéquatement aux préoccupations ou encourager vos parties prenantes à signaler directement leurs préoccupations à l'UCI via la [plateforme de signalement de l'UCI](#).

Education

Pour augmenter vos connaissances sur ce sujet et mieux comprendre ce que la protection des athlètes implique, nous vous invitons à suivre [le cours en ligne du CIO](#) sur la protection des athlètes contre le harcèlement et les abus.

Il est crucial de créer un environnement sportif sûr en reconnaissant les signes de harcèlement et d'abus et en sachant quand et comment agir. Ce cours vous fournira l'éducation et les outils nécessaires pour protéger efficacement les athlètes et prendre la responsabilité d'offrir soutien et protection. Un point clé sera de développer votre conscience de quand le harcèlement et les abus pourraient se produire autour de vous et comment intervenir.

PRÉVENTION DE LA MANIPULATION DES COMPÉTITIONS

Pour maintenir sa crédibilité et son intégrité, le cyclisme doit être exempt de paris et de manipulation de compétitions. Pour protéger efficacement le cyclisme de telles occurrences, toutes les personnes soumises aux Règlements de l'UCI et au Code d'éthique de l'UCI doivent respecter les lignes directrices suivantes.

Education

Vous pouvez en apprendre davantage sur ce sujet en suivant le [cours en ligne du CIO](#) sur la prévention de la manipulation des compétitions. Dans ce cours, vous en apprendrez davantage sur la manipulation des compétitions, les risques associés aux paris sportifs et comment gérer différentes situations pour vous protéger et protéger votre sport.

Le cours est divisé en plusieurs sections et se termine par un quiz final :

- Qu'est-ce que la manipulation des compétitions ?
- Les risques des paris sportifs
- Qui peut manipuler une compétition et comment ?
- Petites erreurs, grandes conséquences

Signalement des préoccupations

Toutes les personnes soumises au [Code d'éthique de l'UCI](#) ont l'obligation de signaler toute action qui pourrait raisonnablement être considérée comme une manipulation d'événements cyclistes, un comportement corrompu ou l'utilisation d'informations privilégiées (Annexe 2, Article 3, Code d'éthique de l'UCI).

Vous pouvez signaler vos préoccupations en utilisant la [plateforme de signalement de l'UCI](#), un système en ligne confidentiel, dédié et hautement sécurisé permettant aux individus de signaler toute préoccupation concernant la protection (harcèlement et/ou abus) ou la manipulation des compétitions.

Nous encourageons les Fédérations Nationales à promouvoir cet outil et à ajouter un lien vers leur site Web.